

**FUCHS & ASSOCIES FINANCE SA (en liquidation judiciaire)**  
**Communiqué des liquidateurs**

Les liquidateurs judiciaires portent à la connaissance des parties intéressées qu'ils ne sont pas en mesure de répondre aux demandes individuelles des créanciers et parties intéressés. Dorénavant, les informations sur l'évolution de la liquidation judiciaire seront communiquées sur le présent site.

La procédure de vérification des créances est clôturée et tous les créanciers ayant déposé une déclaration de créance ont été contactés par lettre individuelle.

Au cas où leur déclaration de créance a été contestée, les déclarants devront procéder par voie d'assignation endéans un délai de 40 jours à compter de la date d'envoi à la poste de la lettre recommandée qui leur a été adressée. Passé ce délai, le montant qui a été contesté par les liquidateurs judiciaires sera définitivement rejeté.

Suite à la réalisation complète des actifs, il sera procédé à la reddition de comptes, permettant le paiement des créanciers en fonction de leur rang et de l'actif disponible.

A ce jour, les liquidateurs judiciaires ne peuvent toutefois pas se prononcer sur la date de la reddition des comptes.

Les liquidateurs judiciaires rappellent également que le délai de forclusion avait été fixé au 19 janvier 2024. Il n'est donc plus possible de déclarer une nouvelle déclaration de créance dans le cadre de la présente liquidation judiciaire.

Les liquidateurs procéderont à la publication d'un rapport plus complet sur ce site dans les semaines à venir. Toutes questions éventuelles peuvent être communiquées par écrit à l'adresse de la liquidation ([info@fafliquidationjudiciaire.lu](mailto:info@fafliquidationjudiciaire.lu)). Dans la mesure du possible, elles seront prises en compte dans le rapport public.

Luxembourg, le 5 juin 2024

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA

Carole LAPLUME